

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mars 2024

Le réseau des Banques Populaires signe une convention nationale avec la SNSM pour faciliter le bénévolat des Sauveteurs en Mer.

La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP), représentée par son directeur général Alain Giron, a signé une convention nationale avec la SNSM, représentée par son directeur général Marc Sauvagnac, le 27 mars à Paris, afin de soutenir la politique de bénévolat et d'assurer la mise à disposition de sauveteurs bénévoles. Le réseau des Banques Populaires s'engage à intégrer les collaborateurs sauveteurs bénévoles dans le dispositif de mécénat de compétences. Cette initiative illustre l'engagement des Banques Populaires en faveur des territoires et de la société.

Une convention qui favorise le bénévolat des sauveteurs

La convention a pour objectif d'intégrer les collaborateurs sauveteurs bénévoles salariés de l'entreprise en mécénat de compétences (le mécénat de compétences étant un don d'expertises professionnelles ou personnelles de collaborateurs volontaires, pendant leur temps de travail et en accord avec leur employeur, à des structures d'intérêt général locales). **La convention permettra ainsi aux sauveteurs bénévoles salariés des Banques Populaires de bénéficier de huit jours ouvrés par an minimum d'autorisation d'absence sur leur temps de travail pour se former, participer aux instances dont ils sont membres et réaliser des missions opérationnelles.** À travers cette convention, le réseau des Banques Populaires souhaite favoriser l'engagement de ses salariés dans les rangs des sauveteurs bénévoles.

Un engagement pour la sécurité de tous, en faveur des territoires et de la société

Les principales missions de la SNSM comprennent le sauvetage en mer, la formation de sauveteurs, les missions de sécurité civile sur tout le territoire et la prévention du grand public concernant les dangers de la mer. Avec 35 000 personnes prises en charge chaque année et des structures locales implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin, la SNSM constitue un élément clé du maillage territorial. De nos jours, les bénévoles SNSM sont de moins en moins issus des professions maritimes : ils sont à 80% des actifs issus de tous les horizons professionnels. La convention permet ainsi aux sauveteurs salariés des Banques Populaires de bénéficier d'un cadre de mise à disposition et de mieux concilier leurs deux activités bénévole et professionnelle.

Une mise à disposition des sauveteurs bénévoles via le mécénat de compétences

Pour permettre aux bénévoles SNSM de bénéficier du mécénat de compétences, le réseau des Banques Populaires s'appuie sur son dispositif national SoPOP. Ce programme d'engagement solidaire des collaborateurs qui existe depuis 2021 permet déjà aux salariés de s'investir auprès d'une association locale partenaire de la banque, dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'insertion et de l'éducation. En 2023, ce sont près de 700 personnes qui se sont engagées, plus de 2 300 heures de mécénat effectuées, dans près d'une cinquantaine d'associations sur tout le territoire. Le mécénat de compétences s'inscrit dans un engagement sociétal plus large et historique des Banques Populaires. Ainsi en 2023, les Banques Populaires ont mené plus de 6 000 actions auprès de 3 500 associations sur l'ensemble du territoire, pour un montant de 46 millions d'euros.

Légende photo 1 : Alain Giron, DG de la FBNP et Marc Sauvagnac, DG de la SNSM signe la convention

Légende photo 2 : les équipes SNSM et FBNP autour de Marc Sauvagnac et Alain Giron

À propos de la Fédération Nationale des Banques Populaires (FBNP) :

La Fédération Nationale des Banques Populaires est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation du réseau des Banques Populaires, de leurs dirigeants et de leurs sociétaires. Elle est le lieu où s'élaborent les positions communes à l'ensemble du réseau. Garante de l'identité et des valeurs des Banques Populaires, la FBNP valorise leurs actions sur leurs territoires, elle est force de proposition et d'orientation pour inspirer l'avenir.

À propos du réseau des Banques Populaires :

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 12 Banques Populaires en région, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients dont 5,1 millions de sociétaires et 29 800 collaborateurs, fait partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France. C'est une banque coopérative et responsable. Banque Populaire est la 1^e banque entreprises (étude Kantar PME-PMI 2023).

À propos des Sauveteurs en Mer (SNSM) :

La SNSM est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle assure une mission de service public en France métropolitaine et Outre-mer. Elle a pour missions principales le sauvetage en mer et la surveillance des plages le long du littoral français. Elle remplit également des missions de sécurité civile, de prévention et de sensibilisation du grand public à la sécurité. La SNSM s'appuie sur 9 000 bénévoles qui œuvrent à partir de 208 stations de sauvetage sur tout le territoire français, 32 centres de formation et d'intervention et 235 postes de secours sur les plages.

Contact presse FBNP :

Béatrice VIGNON

Directrice communication

01 58 40 46 23 / 06 07 47 52 80

beatrice.vignon@fnbp.banquepopulaire.fr

Contact presse SNSM :

Claire BERTHELOT

Attachée de presse

01 56 02 63 68 / 06 59 73 20 57

claire.berthelot@snsm.org